

Montauban, le 16 novembre 2004

Le directeur

à

Monsieur Jean-André CAMEL

Monsieur Alain DECON

Monsieur Alexandre DUMONT

Le Directeur

Georges DESCLAUX

Messieurs les représentants du personnel,

Je m'empresse de répondre à votre lettre ouverte du 15 novembre 2004 afin de recaler avec vous certaines vérités quant à la nature des décisions mentionnées dans votre courrier et mettant en cause selon vous ma bonne foi générale.

Si j'admets volontiers que la situation de mutation dans laquelle se trouve engagé notre Ministère aujourd'hui puisse susciter de votre part une vigilance redoublée quant aux décisions présentes ou à venir, il me semble tout autant de votre responsabilité que de veiller à ne pas faire fructifier certaines amalgames ou interprétations trop rapides sans réel souci d'approfondissement ou de recoupement des informations reçues.

Je regrette en l'occurrence que cette lettre ouverte à mon attention n'ait pas précédé votre appel à la grève lancée le 10 novembre 2004 auprès de l'ensemble des personnels de la DDE.

Je constate effectivement au travers de ce choix que vous avez souhaité mobiliser les agents sur la base de ces mêmes affirmations sans laisser place à un quelconque droit de réponse de ma part.

Mieux encore, pourquoi ne pas avoir cherché à me rencontrer à la sortie de votre réunion de concertation informelle du 9 novembre dernier avec le Secrétaire Général ? Comme je vous l'ai déjà indiqué, ma porte demeure ouverte pour tout sujet dont vous jugeriez utile de me faire part.

Cela étant dit, et à défaut de pouvoir corriger le passé, permettez moi d'apporter les éclairages nécessaires sur chaque point soulevé par vous.

Ma décision de pourvoir les deux postes de catégorie A vacants découle de ma connaissance toute récente de la réduction significative d'effectifs qui devra s'appliquer dans cette catégorie (- 11 A et A+ en Midi-Pyrénées) lors du prochain exercice de REA 2005.

Maintenir ces postes vacants introduisait un risque plus important de voir la DDE 82 faire également les frais de ces réductions d'effectifs au plan régional.

2, quai de Verdun BP775
82013 Montauban cedex
téléphone :
05.63.22.23.24
télécopie :
05.63.22.23.23
mél. dde-82
@equipement.gouv.fr

En outre, une remontée de postes à la DPSM pour la catégorie A était prévue à la mi-novembre (dernier délai) avec une affectation au mois de juin 2005. Cette date éloignée n'a fait que m'encourager à ne pas attendre une liste ultérieure.

Quant à la désignation retenue pour ces postes (chargé de mission MISA et pilotage de l'ADS), cela correspond à des domaines que j'ai identifiés comme prioritaires à court terme et nécessitant un pilotage renforcé, besoins au demeurant déjà soulignés dans les rapports produits par les chantiers.

Vous conviendrez en outre que la désignation de ces postes, rattachés aux structures existantes, ne trouble nullement les réflexions en cours et ne préjuge en rien de l'organigramme futur, contrairement à la crainte émise dans votre lettre.

Quant à la mise à disposition temporaire auprès de la CDES de l'agent de catégorie B affecté au SG et ce jusqu'à la phase de bourse aux postes, elle répond au souci de mettre la DDE en capacité de faire face sur le champ aux nouvelles responsabilités qu'a souhaité nous confier Mme la Préfète en matière de sécurité routière alors même que le chef de la CDES vient de quitter le service avec un remplacement au plus tôt au 1^{er} juin.

Là encore, il s'agit d'un choix prioritaire de ma part lié à l'appréciation d'une conjoncture appelant une réaction d'urgence pour préserver la crédibilité de la DDE.

Je rappelle à toutes fins utiles que j'avais indiqué dès le départ que la règle de gel des postes au sein de la DDE dans l'attente de la bourse aux postes pourrait être exceptionnellement remise en cause dans des situations s'apparentant à des cas de force majeure.

J'estime que les situations décrites précédemment entrent pleinement dans ce cadre.

Vous admettez aisément que de telles situations dictées par l'urgence ne se prêtent pas à un examen en CTPS.

Néanmoins, vous constaterez que j'avais pris l'initiative qu'une réunion soit organisée dans les délais les plus brefs, soit le 9 novembre, entre vous et le Secrétaire Général pour que vous puissiez être tenu au courant de ces choix et de recueillir vos réactions par la même occasion.

J'espère que ces éléments seront de nature à maintenir le niveau de confiance qui prévaut jusqu'ici entre nous et que j'entends bien préserver pour ma part en continuant notamment à témoigner de mes choix en pleine transparence dans le respect des principes de déroulement de la démarche participative sur le projet de service annoncés depuis le départ.

Puissent en particulier ces précisions vous apparaître suffisantes pour vous permettre de reprendre place au sein des différentes structures d'échanges spécifiquement créées dans le cadre du projet de service et dont vous avez vous-mêmes souligné l'importance pour la transmission de l'information à vos adhérents.

J'ajoute enfin que je retiens pour ma part du présent « épisode » que la phase de gestation du projet de service dans laquelle nous nous trouvons attise le sentiment de défiance à l'égard de ceux qui doivent assumer la décision malgré toutes les précautions prises et qu'il convient à cet égard de persévérer dans la voie d'une production à brève échéance du nouveau projet de service pour couper court aux effets négatifs sécrétés par cette période d'incertitude très pesante pour les agents.

Le Directeur,

Signé

Georges DESCLAUX